

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

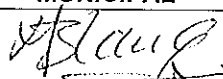
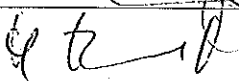
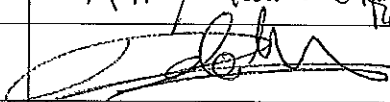
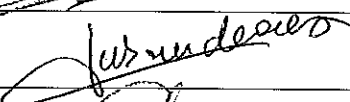

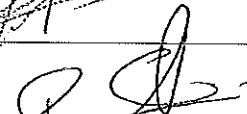

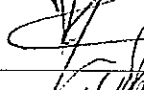
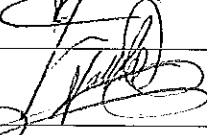
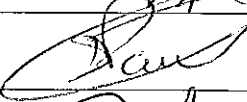


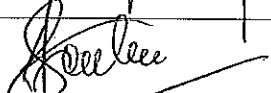
Du 25 mars 2015

Date de la convocation : 19 mars 2015

Présents : 13

Absents excusés : 1

Procurations : 2

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC		
CANTAU BENJAMIN	Pouvoir à C. Imard	
COLLOMB ÉRIC	Absent / Pouvoir Norbert Moussy	
DELABALLE ANNE		
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
IMARD CHRISTOPHE		
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
PAILLARES ISABELLE		
PORCHERON JEAN-CLAUDE		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

Absents : Néant

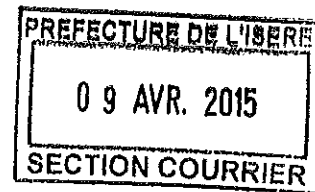
Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 07 AVR. 2015

M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.



OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du compte de gestion 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2014 dressés par Mme Patricia Dubois, receveur de la Commune :

- Budget général,
- Budget eau et assainissement.

Ceux-ci n'appellent aucune observation.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text "COMMUNE DE SAINTE-AGNES" around the perimeter.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

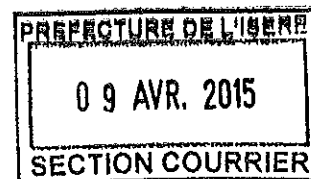
Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15
Affiché le : 07 AVR. 2015

M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.



OBJET DE LA DELIBERATION : Comptes administratifs 2014

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, Mme Anne DELABALLE est choisie comme présidente de séance pour présenter les comptes administratifs 2014.

1. BUDGET COMMUNAL

<u>Section d'investissement :</u>		<u>Section de fonctionnement :</u>	
Total des recettes	401 906,69 €	Total des recettes	714 681,14 €
Total des dépenses	229 385,92 €	Total des dépenses	580 804,26 €
Solde excédentaire	172 520,77 €	Solde excédentaire	133 876,88 €
Report déficit 2013	- 6 802,62 €		

Excédent de clôture 165 718,15 €

Excédent de clôture 133 876,88 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 299 595,03 €.

2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'investissement :
Total des recettes 128 376,88 €
Total des dépenses 110 467,94 €
Solde excédentaire 17 908,94 €
Report déficit 2013 - 26 593,82 €

Section de fonctionnement :
Total des recettes 155 860,22 €
Total des dépenses 142 291,88 €
Solde excédentaire 13 568,34 €

Déficit de clôture de - 8 684,88 €

Excédent de clôture de 13 568,34 €

Résultat cumulé des deux sections : excédent de clôture de 4 883,46 €.

Après la présentation du compte administratif, Mme Anne DELABALLE fait procéder au vote.

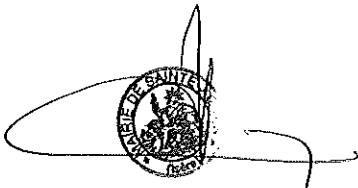
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif dressé par M. le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and text around its perimeter, though the details are somewhat obscured by the signature and the image quality.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

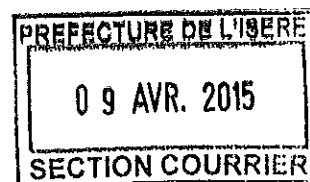
Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 07 AVR. 2015



M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats du budget général et du budget de l'eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2014, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Il constate :

- pour le budget général :
 - un excédent de fonctionnement de 133 876,88 €
 - un excédent d'investissement de 165 718,15 €

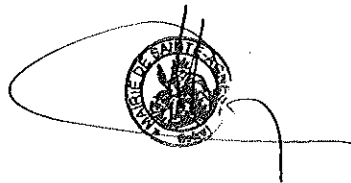
- pour le budget de l'eau :
 - un excédent de fonctionnement de 13 568,34 €
 - un déficit d'investissement de 8 684,88 €

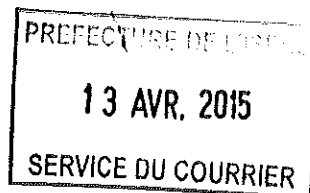
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- pour le budget général : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 133 876,88 € en section d'investissement (article 1068),
- pour le budget de l'eau : d'affecter l'excédent de fonctionnement de 13 568,34 € en section d'investissement (article 1068).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15
Affiché le : **09 AVR. 2015**

M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fiscalité Directe Locale / Fixation des taux pour 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- une augmentation de 0 % du taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie.

Les taux sont donc fixés de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 14,01 %
- Taxe foncière bâtie : 31,75 %
- Taxe foncière non bâtie : 57,67 %

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 09 AVR. 2015

M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budgets Primitifs 2015

Monsieur le Maire présente les différents budgets : Commune et Eau.

1. BUDGET COMMUNAL

• Section de fonctionnement

Dépenses : 620 951,00 €

Recettes : 656 440,00 €

• Section d'investissement

Dépenses : 411 074,00 €

Recettes : 470 094,03 €

Le budget a été voté en excédent.

2. BUDGET EAU

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 185 260,54 €

Recettes : 185 260,54 €

- **Section d'investissement**

Dépenses : 126 786,34 €

Recettes : 126 786,34 €

Le budget a été voté en équilibre.

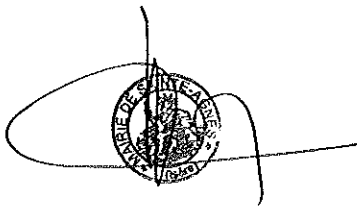
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les budgets.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and text around its perimeter, which is partially obscured by the signature.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

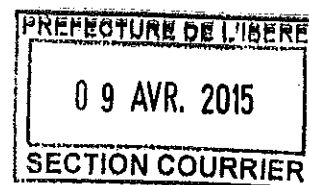
Absents :

Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 07 AVR. 2015



M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de mise à disposition du bassin du Centre nautique Intercommunal

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention fixant les modalités de mise à disposition du bassin du Centre Intercommunal, pour l'initiation de la natation dans le cadre scolaire. Outre les consignes relatives à la sécurité, à l'enseignement, elle fixe le coût de la prestation d'utilisation du bassin ainsi que le transport jusqu'à Crolles.

Cette convention est valable de septembre 2014 à juin 2015.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quatorze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

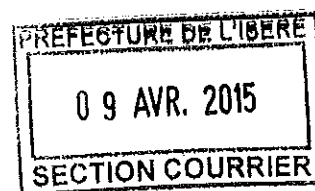
Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 07 AVR. 2015



M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Autorisation donnée au Maire pour signer une convention d'assistance technique avec le Conseil Général de L'Isère dans le domaine de l'eau et assainissement

Vu l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Vu le décret 2007-1868 du 26 décembre 2007 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements ;

Vu l'article R 3232-1 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en œuvre par le Conseil Général de l'Isère d'une nouvelle politique de l'eau dont les objectifs sont de favoriser la ressource eau et de renforcer la solidarité avec les petites communes rurales dans un plus grand respect de l'environnement.

Dans ce cadre, le Département propose aux communes éligibles, une mission d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, les milieux aquatiques.

Cette assistance consiste à mettre à la disposition de la commune le personnel compétent pour assurer l'aide technique. Elle ne remplace pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste de compétence communale.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

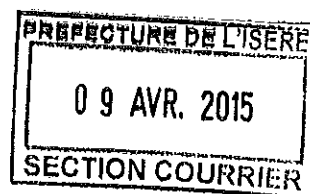
Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Affiché le : 07 AVR. 2015



M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fiches de poste

M. le Maire explique au conseil municipal que l'objectif est d'entériner les fiches de poste des employés communaux qui ont été validées par le Comité technique du Centre de Gestion le 4 mars 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les fiches de poste des employés communaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE SAINTE-AGNES' around the perimeter.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

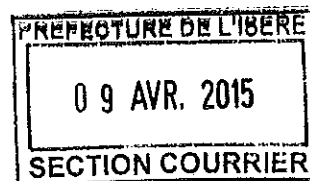
L'an deux mille quinze et le 25 mars,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Anne DELABALLE, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Isabelle PAILLARES, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir : Benjamin CANTAU avec pouvoir donné à Christophe IMARD, Éric COLLOMB avec pouvoir donné à Norbert MOUSSY

Absents : Néant

Date de convocation : 19 mars 2015
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15
Affiché le : 07 AVR. 2015



M. Pascal LEMOINE a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Prise en charge de matériaux de réhabilitation
Maison de la Felisotte**

Monsieur le Maire expose que suite au bail signé pour le chalet n°5 de la Felisotte, il a été convenu que la Commune dédommagerait les nouveaux locataires des frais d'achat de matériaux de réhabilitation.

Monsieur le Maire propose que la Commune accorde une remise de 4 mois ½ de loyer (soit les mois de mai, juin, juillet, août et la moitié de septembre 2015) aux locataires de cette habitation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la remise.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

